



Succession entre enfants nue propriété et usufruit

Par **egolution**, le 14/10/2009 à 18:33

Bonjour,

J'ai en indivision avec ma soeur les murs d un hotel (avec bail commercial) et une maison.

Nous souhaiterions donner une rente à ma soeur agée de 45 ans (j'en ai 39) mais que je garde la propriété des biens.

Quel montage conseillerez pour que ma soeur ait une soute ainsi qu' une rente correspondant à 30 ou 50% des revenus tirés du patrimoine ?

Par avance merci